

ASSEMBLEE MUNICIPALE DU 17 JUIN 2019



Municipalité de Romont

17/06/2019

Municipalité de Romont

ASSEMBLÉE MUNICIPALE



**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont
convoqués en assemblée ordinaire le**

LUNDI 17 JUIN 2019 A 20H00 A L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2018
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du nouveau collecteur d'eaux usées qui a été réalisé au « Pierrat »
3. Divers et imprévus.

Les comptes mentionnés sous point 1 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 07 mai 2019

**Informations sur les objets qui seront traités lors de l'assemblée municipale ordinaire
du lundi 17 juin 2019 à 20h00 dans la salle du conseil municipal**

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2018

Le budget 2018, dont le compte global prévoyait un excédent de charges de 45 261 francs, a été adopté par l'assemblée municipale le 11 décembre 2017 avec la quotité et taxes suivantes :

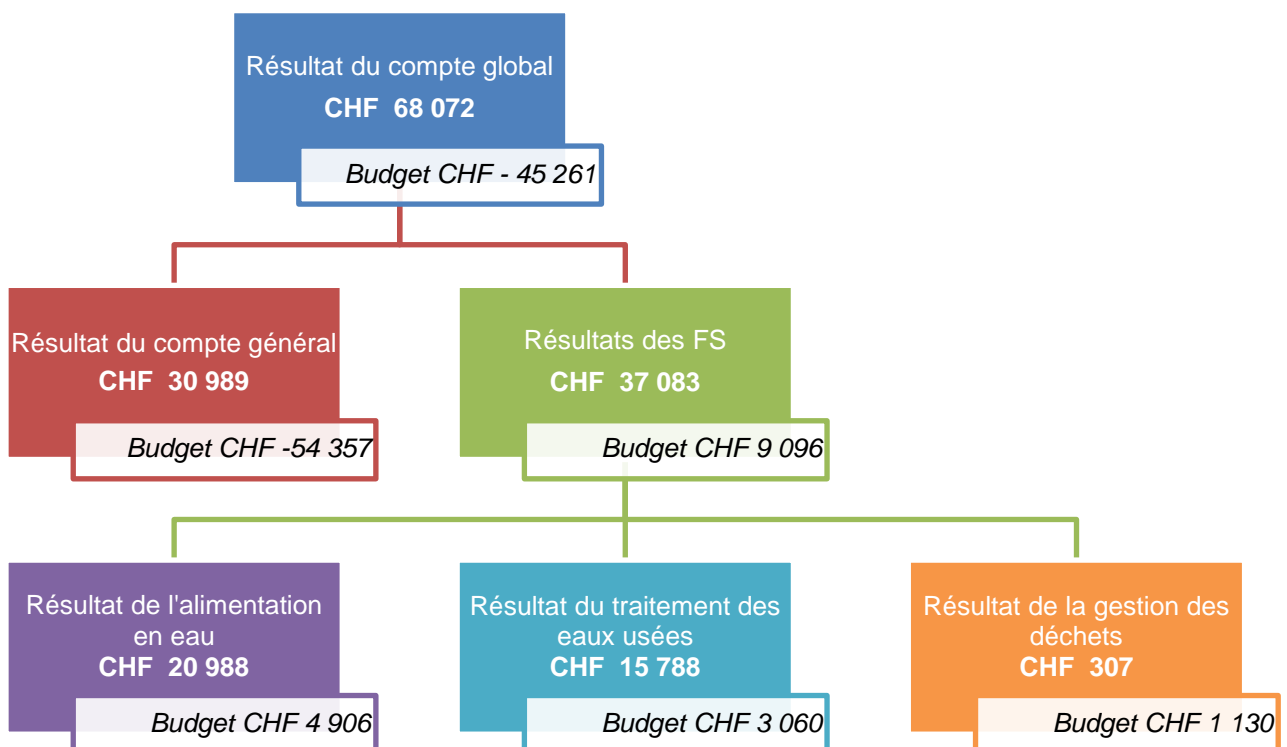
Quotité d'impôt	1,60 unité
Taxe immobilière	1,1‰ de la valeur officielle
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6% de l'impôt cantonal, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe des chiens	CHF 70.- pour les chiens au village et CHF 50.- pour les chiens de fermes isolées
Taxe pour l'alimentation en eau potable	CHF 1.50/m ³ d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement (UR)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m ³ d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement (UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureaux, etc.

COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat du compte global

Le compte global, celui qui contient le résultat des « entreprises communales » (approvisionnement en eau, évacuation des eaux usées, déchets), se solde par un résultat nettement meilleur que prévu, puisque ce dernier présente un bénéfice de 68 072 francs, alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire. Cette amélioration s'explique par des dépenses moins importantes alors que les recettes fiscales et les autres taxes ont été supérieures. Il en ressort ainsi une amélioration de 113 333 francs.

Le MCH2 exige que le **résultat du compte global soit approuvé** par l'assemblée communale.



Données principales

		Exercice 2018	Budget 2018	Exercice 2017
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	68 072.50	-45 261.00	-4 153.70
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	30 989.00	-54 357.00	12 403.06
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	37 083.50	9 096.00	-16 556.76
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	352 923.30	345 100.00	336 697.35
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	5 098.60	14 600.00	11 996.00
Taxe immobilière (GM4021)	4021	34 078.35	33 000.00	31 915.65
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	22 619.50	383 000.00	41 627.46
Total du patrimoine financier	10	1 771 151.35		1 621 142.39
Total du patrimoine administratif du compte global	14	323 987.30		347 778.41
Total du patrimoine administratif du compte général				
Total du patrimoine administratif des financements spéciaux				
Capitaux de tiers	20	254 100.05		241 477.39
Capitaux propres	29	1 841 038.60		1 727 443.41
Réserves	294	30 310.80		30 310.80
Excédent/découvert du bilan	299	1 202 463.85		1 171 474.85

Résultat du compte général

Le compte général, celui qui exclue le résultat des « entreprises communales », se solde par un excédent de revenus de 30 989 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 54 357 francs. Il en ressort ainsi une amélioration de 85 346 francs.

Les faits marquants

Le nouveau collecteur des eaux usées, qui a été construit pour permettre le raccordement de futures maisons dans le quartier du Pierrat, a été mis en service dans le courant de l'année 2018. Cela implique que les dépenses ont dû être transférées au sein de la comptabilité des immobilisations en cours de construction, vers le compte d'immobilisations approprié.

Toutes les lampes au Sodium des rues du village ont été remplacés par des luminaires pourvus de sources lumineuses LED. Le budget prévu à cet effet a été respecté.

Plusieurs permis de construire ont été délivrés pour de nouvelles constructions, ce qui a rapporté des recettes supplémentaires dû à la facturation des taxes de raccordement.

Les travaux concernant la révision du plan d'aménagement local « PAL », dont le crédit a été avalisé par l'assemblée municipale en 2017, ont débuté en 2018. Ainsi, les premières dépenses ont été comptabilisées dans les immobilisations en cours de construction.

Les recettes fiscales enregistrent une hausse qui provient essentiellement des impôts sur la fortune, des gains immobiliers et des taxations spéciales.

Quant aux autres postes du budget sur lesquels l'exécutif communal a une influence directe, tels que l'acquisition de matériel, l'entretien des installations, etc., ceux-ci présentent des dépenses inférieures aux prévisions.

COMPTE DE RESULTATS – COMPARAISON AVEC LE BUDGET

0 Administration générale

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	194 333.55	5 912.75	214 505.00	4 600.00	201 555.74	5 180.10
Solde	-	188 420.80	-	209 905.00	-	196 375.64

0120 : Crédit libre du conseil pas entièrement utilisé et charges moins élevées pour les frais de déplacement et les cotisations sociales.

0220 : Provision constituée pour des heures supplémentaires (dépenses non prévue). Le budget alloué pour du nouveau mobilier, machines et matériel, n'a pas complètement été utilisé, tout comme celui alloué à la maintenance des logiciels.

0290 : La transformation de l'ancien magasin en administration communale n'ayant pas encore commencée, les amortissements planifiés n'ont pas été effectués.

1 Ordre et sécurité publics, défense

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	37 605.95	26 688.55	42 610.00	30 700.00	41 499.59	29 666.50
Solde		10 917.40		11 910.00		11 833.09

1400 : Jetons de présence versés aux membres de la commission de construction plus importants en raison de la complexité des dossiers à traiter. Amélioration du résultat dû aux émoluments du contrôle des habitants.

1500 : Taxes d'exemption en baisse par rapport aux comptes 2017 et par rapport au montant budgété. Constitution d'une nouvelle provision pour des taxes impayées qui figurent sur la liste des arriérés d'impôts.

2 Formation

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	188 838.90	78 004.45	174 380.00	83 930.00	153 589.28	73 346.65
Solde		110 834.45		90 450.00		80 242.63

Les subventions versées par le canton dans le domaine des traitements des enseignants ont été un peu moins importantes. À savoir que celles-ci dépendent directement du nombre d'élèves présents dans la commune durant l'année scolaire. Cela a pour conséquence qu'il est toujours très difficile d'établir un budget, non seulement le nombre d'élèves peut changer entre l'établissement du budget et le début de l'année scolaire, mais aussi le coût par élève, en fonction du nombre d'unités à temps plein (UTP) utilisées par l'école, qui peut varier dans la même proportion.

2120 : Part aux frais de fonctionnement de la communauté scolaire de La Baroche plus élevée en raison d'une hausse des habitants et du nombre d'élèves (+15 754 CHF).

2130 : Contribution versée à la Ville de Bienne pour les élèves scolarisés au secondaire, moins élevée que prévu. Le budget prévoyait une dépense pour de l'enseignement spécialisé alors qu'aucun enfant n'a dû fréquenter ce type d'enseignement.

2140 : Parts moins importantes pour l'enseignement musical. La participation communale aux frais des écoles de musique dépend du nombre de leçons de musique suivies par les élèves de Romont (-1 000 CHF).

2170 : Des frais d'annonce pour la recherche de nouveaux locataires et l'achat d'un nouvel écran TV pour la salle du conseil grèvent les comptes, ces dépenses n'étant pas prévues. La réfection des installations électriques dans le bureau communal et la réparation d'appareils ménagers expliquent aussi le dépassement des coûts. En revanche, le budget alloué pour de l'entretien courant du bâtiment, n'a finalement pas été utilisé.

Les revenus enregistrent également une baisse en raison d'un appartement qui n'a pas pu être reloué tout de suite.

3 Culture, sports et loisirs, Eglises

Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14 398.50	725.50	11 020.00	750.00	20 370.26	9 287.75
Solde	13 673.00		10 270.00		11 082.51

3210 : Subvention accordée pour l'achat d'un nouveau bibliobus.

3320 : La provision constituée en 2016 pour un solde de frais à recevoir du défunt journal local « Echo du Bas-Vallon » a finalement été dissoute (-1 500 CHF).

3420 : Achat d'une nouvelle cabane pour la place de jeux (+ 3 450 CHF).

4 Santé

Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 253.00		300.00		300.00	
Solde	2 253.00		300.00		300.00

4900 : Nouveau défibrillateur installé dans le bâtiment de l'école. Pour économiser les coûts, un contrat groupé avec d'autres communes du Bas-Vallon a été conclu pour l'appareil qui est loué.

5 Sécurité sociale

Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
148 530.35	1 700.00	156 190.00		148 280.45	1 185.36
Solde	146 830.35		156 190.00		147 095.09

5310 : Part aux frais de fonctionnement de l'Agence AVS du Bas-Vallon moins élevée.

5320 : Subvention communale pour les PC inférieure au budget.

5451 : La prise en charge par la commune de la franchise, qui est facturée par les crèches aux familles, a été moins élevée en raison d'une baisse de la fréquentation des enfants dans les crèches concernées.

5796 : Subvention communale versée au SASC moins élevée en raison d'une ristourne de 2 631 francs reçue sur les comptes 2017.

5799 : Subvention communale pour l'aide sociale inférieure au budget.

6 Transports et télécommunications

Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
56 162.30	3 190.00	83 244.00	3 300.00	56 572.40	3 330.00
Solde	52 972.30		79 944.00		53 242.40

6150 : Le budget alloué à l'entretien des routes et des chemins n'a pas complètement été utilisé, en l'occurrence, le raccordement d'un caniveau d'abaissement prévu le long d'un chemin au Clos Michel (parc. 957) n'a pas été réalisé (-18 001 CHF). De ce fait, le Conseil municipal a décidé d'attribuer 2 000 francs dans le fonds prévu pour l'entretien des routes et des chemins.

Les frais de tiers pour le déneigement ont été moins élevés (- 6 299 CHF).

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	190 696.41	186 989.41	130 406.00	128 366.00	244 521.24	207 312.91
Solde		3 707.00		2 040.00		37 208.33

7101 : Aucune fuite d'eau n'ayant eu lieu, le budget alloué à l'entretien du réseau n'a pas été utilisé. D'autre part, l'eau de secours qui a dû être prélevée auprès du syndicat a été moins importante et le budget prévu pour de nouveaux compteurs a finalement été utilisé pour l'acquisition d'un nouveau détecteur de fuites d'eau.

En revanche, l'installation d'un nouveau portail et d'une clôture pour empêcher l'accès des animaux dans la zone de captage de « Fraîches Fontaines » ont générés des coûts qui n'étaient pas budgétés. Le nouvel abonnement conclu auprès de Swisscom, qui a remplacé celui pour les anciennes lignes analogiques, est plus onéreux mais indispensable pour permettre la liaison optimale des informations entre la commande et la station de pompage.

Le dépassement du budget dans ce FS, provient des taxes de raccordement dont le produit total a servi à alimenter le fonds de maintien de la valeur. L'attribution au FSMV ayant été adaptée en 2017, la nouvelle valeur n'avait toutefois pas été prise en compte dans le budget, si bien qu'il en ressort une différence de 5 836 francs. L'adaptation permet d'attribuer un montant plus important dans le fonds.

7201 : La provision pour les créances en périls a été adaptée en fonction des postes ouverts. Le budget alloué pour l'entretien des collecteurs et des canalisations n'a pas complètement été utilisé en raison du peu d'intervention, seul un couvercle de collecteur au Pierrat a été changé.

Une provision a été constituée pour des indemnités que la commune devra verser pour la mise à disposition de terrains et pour des pertes de cultures dues à la présence de regards et de conduites. Les conventions y relatives ne sont toutefois pas encore réglées.

Le dépassement du budget dans ce FS, provient des taxes de raccordement dont le produit total a servi à alimenter le fonds de maintien de la valeur. L'attribution au FSMV ayant été adaptée en 2017, la nouvelle valeur n'avait toutefois pas été prise en compte dans le budget. Le produit des taxes de raccordement est toutefois supérieur à l'attribution, ce qui engendre une différence de 15 000 francs. Un montant plus important est ainsi attribué dans le fonds.

7301 : Dans l'ensemble, le coût pour l'élimination des déchets a coïncidé avec les prévisions. En revanche, les taxes facturées pour l'enlèvement des déchets n'ont pas été aussi élevées en raison du peu de mutation de la population.

7790 : Aucun contrôle de combustion n'a été facturé par le canton en 2018. Les montants prévus n'ont donc pas été utilisés.

7900 : En raison d'un oubli, aucun montant n'avait été budgétisé pour l'indemnisation des membres de la commission non permanente de la révision du PAL.

8 Economie publique

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	4 256.10	16 160.40	3 665.00	15 675.00	3 119.00	15 846.70
Solde	11 904.30		12 010.00		12 727.70	

8140 : Budget dépassé en raison de décomptes 2016 et 2017 réceptionnés qu'en 2018. Ces décomptes n'avaient malheureusement pas été provisionnés.

8710 : L'indemnité versée par les BKW Énergie, au titre de concession d'exploitation du réseau électrique, a été supérieure de 543 francs. Cette indemnité fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base selon les recettes réalisées dans notre commune.

9 Finances et impôts

	Exercice 2018		Budget 2018		Exercice 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	117 985.00	635 689.00	86 806.00	635 805.00	107 287.31	631 939.30
Solde	517 704.00		548 999.00		524 651.99	

- 9100 : Le budget prévoyait 8 713 francs d'impôts communaux généraux en moins. Bien que les impôts des personnes morales (entreprises) aient été moins importants que prévu, l'amélioration s'est fait sentir au niveau de l'impôt sur la fortune des personnes physiques et de l'impôt à la source.
- 9101 : Figurent dans cette rubrique, les impôts sur les gains immobiliers et les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2^e ou 3^e pilier. Il est toujours très difficile de budgéter les impôts spéciaux étant donné que ce ne sont pas des impôts récurrents. Ainsi, l'objectif fixé à un minimum de 15 000 francs a été dépassé puisque ce sont plus de 61 225 francs qui ont été comptabilisés, principalement suite à la vente de biens-fonds.
- 9102 : Taxes immobilières à la hausse (+ 1 022 francs) dû, entre autres, à la construction de nouvelles constructions.
- 9300 : La part communale 2018 pour la compensation des charges au titre de « Nouvelle répartition des tâches » est de 240 francs plus élevés que prévue (+ 0,7 %). 158 729 francs ont été versés par le fonds de la péréquation financière. Cela correspond au montant fixé lors de l'établissement du budget.
- 9610 : Les intérêts moratoires, ceux payés par le contribuable, ont été supérieurs aux prévisions, tout comme ceux remboursés au contribuable, (intérêts rémunérateurs), qui ont dépassé les prévisions. Cette rubrique enregistre une amélioration de plus de 500 francs.
- 9630 : Dépassement provenant des contrôles périodiques des installations électriques, contrôles qui sont effectués généralement tous les 10 ans mais qui n'ont pas été budgétés.
- 9901 : Amortissement, dans un délai de 10 ans, du patrimoine administratif existant qui se montait au moment de l'introduction du MCH2, à 276 848,95 francs.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0290 Immeubles administratifs			287'000			
0 Administration générale			287'000			
2170 Bâtiments scolaires						
2 Formation						
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	2'894		40'000		41'627	
7900 Organisation du territoire (en général)	19'725		56'000			
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	22'620		96'000		41'627	
9990 Clôture		22'620		383'000		41'627
9 Finances et impôts		22'620		383'000		41'627

Des investissements ont été consentis pour un montant net total de 22 619 francs.

Les investissements nets financés par les recettes fiscales se sont élevés à 19 725 francs. Ce montant représente les premières dépenses engagées pour les travaux de la révision de l'aménagement local « PAL ». Ces dépenses figurent, au sein de la comptabilité, dans les immobilisations en cours de construction.

Les investissements nets subventionnés par des financements spéciaux se sont élevés à 2 894 francs. Il s'agit des dernières dépenses relatives à la construction du nouveau collecteur d'eaux usées dans le quartier « Le Pierrat ».

En revanche, la transformation de l'ancien magasin en nouveau bureau communal n'a pas pu commencer comme prévu en raison de retard pris au niveau de l'élaboration du projet. Aucune dépense ne figure donc en 2018, si bien que les amortissements prévus, pour un montant de 10 500 francs, n'ont pas été effectués.

BILAN

		Exercice 2018	Exercice 2017
ACTIF			
PATRIMOINE FINANCIER			
100	Disponibilités et placements à court terme	1 109 239.30	1 018 089.69
101	Créances	453 003.50	345 405.55
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	11 629.55	61 472.15
106	Stocks, fournitures et travaux en cours	2 688.00	1 584.00
107	Placements financiers	40 185.00	40 185.00
108	Immobilisations corporelles PF	154 406.00	154 406.00
109	Créances envers les FS et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
	TOTAL DU PATRIMOINE FINANCIER	1 771 151.35	1 621 142.39
PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
140	Immobilisations corporelles PA	323 987.30	347 778.41
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participations, capital social	0.00	0.00
146	Subventions d'investissement	-	-
	TOTAL DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	323 987.30	347 778.41
	ACTIF	2 095 138.65	1 968 920.80
PASSIF			
CAPITAUX DE TIERS			
	Capitaux de tiers à court terme		
200	Engagements courants	14 893.25	101 069.54
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	126 364.20	41 472.85
205	Provisions à court terme	24 047.60	20 140.00
	Total des capitaux de tiers à court terme	165 305.05	162 682.39
	Capitaux de tiers à long terme		
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	10 000.00	0.00
209	Engagements envers les FS et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	78 795.00	78 795.00
	Total des capitaux de tiers à long terme	88 795.00	78 795.00
	TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS	254 100.05	241 477.39
CAPITAUX PROPRES			
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	265 274.51	228 191.01
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-
293	Préfinancements	229 245.04	183 722.35
294	Réserves	30 310.80	30 310.80
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	113 744.40	113 744.40
298	Autres capitaux propres	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	1 202 463.85	1 171 474.85
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 841 038.60	1 727 443.41
	PASSIF	2 095 138.65	1 968 920.80

Au 31 décembre 2018, le total du bilan s'élève à 2 095 139 francs. Le patrimoine financier se monte à 1 771 151 francs, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une évolution de 150 009 francs. Ce sont les liquidités et diverses créances qui expliquent principalement cette hausse.

Le patrimoine administratif atteint 323 987 francs au 31 décembre 2018 soit une diminution, par rapport à l'année précédente, de 23 791 francs qui résulte des amortissements.

Les capitaux de tiers ont progressé de 12 623 francs pour s'élever à 254 100 francs contre 241 477 francs l'année précédente. Cette différence s'explique essentiellement par la constitution d'une nouvelle provision en faveur des

répartitions fiscales. La diminution des engagements courants (créanciers) est en revanche compensée par une hausse des passifs de régularisation.

Les capitaux propres (GM 29) atteignent 1 841 039 francs au 31 décembre 2018, contre 1 727 443 francs l'année précédente. Le solde initial au 1er janvier 2018 a pu progresser en raison de l'enregistrement des résultats positifs provenant des trois financements spéciaux et des préfinancements.

Les capitaux propres déterminants (groupe de matière 299, anciennement « Fortune nette ») se montent à 1 202 464 francs, alors que l'année précédente ils s'élevaient à 1 171 475 francs.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Le rapport de révision des comptes 2018, rédigé par la fiduciaire Soresa de Bienne :



Rue Ernst Schuler 5 | 2500 Biel/Bienne 3
Tél. 032 328 89 10 | Fax 032 328 89 19
Av. Léopold-Robert 36 | 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 91 30 | Fax 032 910 91 39
info@fhs-soresa.ch | www.fhs-soresa.ch
Expert-réviseur ASR | Revisionsgesellschaft KAG-Nr. 502 799

RAPPORT SUCCINCT

de l'organe de vérification des comptes

relatif à la vérification des comptes annuels de l'exercice 2018

établi à l'intention de l'assemblée communale de la :

Commune municipale de Romont

En notre qualité d'organe de vérification des comptes, nous avons examiné les comptes annuels de la commune municipale de Romont, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Responsabilité du conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales du canton et de la commune, incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels devant garantir que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Le conseil communal est par ailleurs responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que de l'adéquation des estimations comptables.

Responsabilité de l'organe de vérification des comptes

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre vérification, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre vérification conformément aux dispositions légales et au Guide destiné aux organes de vérification des comptes (Guide OVC, édition 2016). Nous avons planifié et réalisé la vérification de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

La révision inclut des opérations de vérification destinées à recueillir des éléments probants au sujet des valeurs et des informations figurant dans les comptes annuels. Le choix des opérations de vérification relève du pouvoir d'appréciation du réviseur, et en particulier de son évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne, dans la mesure où il influence l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non pas

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. La révision comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

Opinion sur les comptes annuels

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance au sens de l'article 123 OCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2018 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 2'095'138.65 et un excédent de revenus du compte global de CHF 68'072.50.

Bienne, le 10 avril 2019

L'organe de vérification des comptes :

fiduciaire soresa sa

luc grosjean
responsable du mandat

dominik borner
expert-réviseur agréé

PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'excédent de revenus est attribué aux capitaux propres. Du fait de l'excédent de revenus du compte général, les capitaux propres augmentent de CHF 113 595.20

COMPTE DE RÉSULTATS	Charges du compte global	869 479.16	CHF
	Revenus du compte global	937 551.66	CHF
	Excédent de revenus	68 072.50	CHF
dont			
	Charges du compte général	722 403.25	CHF
	Revenus du compte général	753 392.25	CHF
	Excédent de revenus	30 989.00	CHF
	Charges Alimentation en eau	56 480.35	CHF
	Revenus Alimentation en eau	77 468.75	CHF
	Excédent de revenus	20 988.40	CHF
	Charges Traitement eaux usées	68 266.41	CHF
	Revenus Traitement eaux usées	84 054.01	CHF
	Excédent de revenus	15 787.60	CHF
	Charges Gestion des déchets	22 329.15	CHF
	Revenus Gestion des déchets	22 636.65	CHF
	Excédent de revenus	307.50	CHF
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	22 619.50	CHF
	Recettes	0.00	CHF
	Investissements nets	22 619.50	CHF

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver les comptes de 2018. Aucun crédit supplémentaire ne doit être voter.

2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte du nouveau collecteur d'eaux usées qui a été réalisé au « Pierrat »

Le décompte du nouveau collecteur des eaux usées qui a été aménagé au Pierrat se présente comme suit :

Libellés	Montants
Crédit d'engagement de l'assemblée municipale du 19 juin 2017	CHF 40'000.00
Décompte (TVA incluse)	CHF 44'521.71
Dépassement de	CHF 4'521.71

Ce décompte a été accepté par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 mai 2019. Il est ainsi présenté à l'assemblée municipale pour information.

3. Divers et imprévus.



Nous espérons que ces quelques brèves informations vous auront donné une approche plus ouverte de l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale du lundi 17 juin 2019 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

Votre présence * votre participation * vos questions témoigneront de l'intérêt que vous portez aux affaires communales

Avec nos cordiales salutations.

Municipalité de Romont
Au nom du Conseil municipal

Romont, le 04 juin 2019

Compte de résultats

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0110 Législatif	4'830		4'800		4'307	
0120 Exécutif	35'500	650	38'815	1'000	37'715	1'091
0220 Services généraux	154'004	3'879	160'390	3'600	149'534	4'089
0290 Immeubles administratifs		1'384	10'500		10'000	
0 Administration générale	194'334	5'913	214'505	4'600	201'556	5'180
1110 Police		199		100	400	95
1120 Sécurité routière	37	41				
1400 Questions juridiques	7'197	8'899	8'780	10'300	9'260	10'715
1500 Service du feu	28'832	17'551	32'250	20'300	30'299	18'857
1626 Organisation régionale de protection civile	1'541		1'580		1'541	
1 Ordre et sécurité publics, défense	37'606	26'689	42'610	30'700	41'500	29'667
2110 Ecole enfantine		11'251		11'000		5'507
2120 Degré primaire	126'835	17'924	111'080	13'850	97'818	18'376
2130 Degré secondaire I	10'934	4'280	16'300	9'670	11'337	959
2140 Ecoles de musique	8'104		9'100		9'416	
2170 Bâtiments scolaires	42'966	44'550	37'900	49'410	35'019	48'505
2 Formation	188'839	78'004	174'380	83'930	153'589	73'347
3210 Bibliothèques	2'775		1'850		1'760	
3290 Culture, autres	1'336		1'340		1'336	
3310 Films et cinéma	100		100		100	
3320 Mass media	2'632		4'350		5'359	
3410 Sports	200		250		220	
3420 Loisirs	7'355	726	3'130	750	11'595	9'288
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	14'399	726	11'020	750	20'370	9'288
4210 Soins ambulatoires	200		200		200	
4320 Lutte contre les maladies, autres			100		100	
4900 Santé publique	2'053					
4 Santé	2'253	-	300	-	300	-
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	3'696		4'000		4'176	
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	41'843		42'510		41'841	
5350 Prestations de vieillesse	1'878	1'700	280		225	
5410 Allocations familiales	818		780		989	
5440 Protection de la jeunesse (en général)	263		370		367	
5450 Prestations aux familles (en général)	60		100			
5451 Crèches et garderies	1'308		2'000		1'145	

5796 Service social régional	668		3'300			1'185
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	97'997		102'850		99'537	
5 Sécurité sociale	148'530	1'700	156'190	-	148'280	1'185
6150 Routes communales	43'954	3'190	70'294	3'300	45'247	3'330
6220 Trafic régional	72		70		66	
6291 Transports publics, part de la commune	12'136		12'880		11'260	
6 Transports et télécommunications	56'162	3'190	83'244	3'300	56'572	3'330
7100 Alimentation en eau (en général)					29'762	
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	77'469	77'469	57'726	57'726	92'716	92'716
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	84'054	84'054	43'260	43'260	82'734	82'734
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	22'807	22'807	24'030	24'030	24'853	24'853
7716 Cimetières, organisations régionales	3'315		3'350		4'095	
7790 Protection de l'environnement			650	650		
7792 Toilettes pour chiens	1'102	2'660	1'040	2'700	1'372	2'690
7900 Organisation du territoire (en général)	1'950		350		8'990	4'320
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	190'696	186'989	130'406	128'366	244'521	207'313
8140 Améliorations de la production végétale	1'351	280	660	270	236	236
8400 Tourisme	2'905	2'905	3'005	3'005	2'883	2'883
8600 Banques et assurances		933		900		929
8710 Electricité (en général)		12'043		11'500		11'799
8 Économie publique	4'256	16'160	3'665	15'675	3'119	15'847
9100 Impôts communaux généraux	20'044	373'457	21'700	366'400	28'158	377'539
9101 Impôts spéciaux	217	61'443		15'000		56'484
9102 Taxes immobilières	56	34'078		33'000	55	31'916
9300 Péréquation financière et compensation des charges	35'920	158'729	35'680	159'970	35'738	158'166
9500 Quotes-parts, autres				100		
9610 Intérêts	1'768	6'019	1'331	5'078	2'067	5'721
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	1'298	1'800	400	1'800	1'174	2'020
9690 Patrimoine financier	7		10		7	
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		163		100		94
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant	27'685		27'685		27'685	
9990 Clôture	30'989			54'357	12'403	
9 Finances et impôts	117'985	635'689	86'806	635'805	107'287	631'939
Total	955'060	955'060	903'126	903'126	977'095	977'095